



CC de la Vallée de l'Ariège (Siren : 243100542)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Auterive
Arrondissement	Muret
Département	Haute-Garonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/09/1994
Date d'effet	09/09/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Serge BAURENS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de la Communauté de Communes
Numéro et libellé dans la voie	RD 820 - Z.I. dite Robert Lavigne
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	31190 AUTERIVE
Téléphone	05 61 50 99 00
Fax	05 61 50 99 02
Courriel	district-vallee-ariege@wanadoo.fr
Site internet	www.district-vallee-ariege.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	20 659
-----------------------------	--------

Densité moyenne 85,78

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
31	Auragne (213100241)	418
31	Auterive (213100332)	9 457
31	Caujac (213101280)	855
31	Cintegabelle (213101454)	2 754
31	Esperce (213101736)	256
31	Gaillac-Toulza (213102064)	1 263
31	Grazac (213102312)	533
31	Grépiac (213102338)	1 023
31	Labruyère-Dorsa (213102569)	268
31	Lagrâce-Dieu (213102643)	527
31	Marliac (213103195)	125
31	Mauressac (213103302)	492
31	Miremont (213103450)	2 247
31	Puydaniel (213104425)	441

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>contrôle, entretien et réhabilitation et réalisation des installations individuelles d'assainissement au sens de l'article L 2224-8 du CGCT</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>déléguée au SMIVOM de la Moullonne</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>déléguée au SMIVOM de la Moullonne</i>
- Autres actions environnementales <i>PROGRAMMES DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT SUIVANT : _ la restauration et l'entretien des cours d'eau non domaniaux _ la conduite d'opérations de valorisation de sentiers de randonnée _ la participation à toute campagne de nettoyage ou de protection de la nature</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>service de portage de repas à domicile au bénéfice des personnes âgées création, entretien et gestion des crèches, des haltes garderies et des multi accueils pour les enfants de 0 à 6 ans Création, entretien et gestion de relais d'assistantes maternelles</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

les zones existantes avant la création de l'EPCI restent de la compétence des communes à l'exception de la zone d'activité de Pompignal/lavigne. _ la gestion avec l'ensemble des partenaires concernés (Etat ..)des procédures visant à conforter l'axe tissu économique. _ la création et la gestion de services concourant au développement économique et à l'emploi à l'exception de l'hôtel d'entreprise existant sur la LA Pradelle. _ l'animation économique et s'occupera de l'implantation de nouvelles activités et de l'extension des activités existantes sur l'ensemble des zones industrielles présentes sur son territoire. dans cet objectif, elle prendra à sa charge le financement des travaux d'aménagement connexe nécessaire à ces implantations ou extensions (réseaux, signalétique, ponceaux d'accès aux terrains viabilisés..)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Le titre de la compétence dans les statuts est : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs et d'équipements préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire. IC ainsi défini le 18/7/05 : sont d'I.C. pour les équi. de l'enseignement préélé. et élém. : _ la création l'entretien et la gestion de cuisines centrales, à l'exception des communes de Miremont et Grépiac qui ont leur propre installations ou toute nouvelle commune adhérente disposant au jour de son adhésion de son propre équipement. la fourniture des repas scolaire de l'ensei. élém. et préélé. à l'exception des communes déjà citées ci-dessus. IC. équipements culturels et sportifs : sur la base des 2 critères suivants : _les équipements proposés par 3 communes au moins et bénéficiant aux usagers de l'ensemble de s communes de l'EPCI _ tout programme d'équipement proposé par délibérations concordantes des C.M. des communes membres sous réserve de la majorité qualifiée requise pour la création de la C.C.

- Activités péri-scolaires

création, entretien et gestion des centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

les ZAC existantes avant le 1 janvier 2005 restent de la compétence des communes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

d'intérêt communautaire. Sont d'I.C. : _ la création, l'aménagement, l'amélioration et l'entretien de la voirie communale qui dessert les zones d'activités intercommunales existantes (ZI Lavigne et Pompignal) et à venir et assurent leur raccordement aux voies communales, départementales ou nationales. _ la création et la gestion de pistes cyclables reliant les agglomérations des communes membres. La création et la gestion des pistes cyclables situées à l'intérieur des parties agglomérées des communes restent de la compétence communale.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

La CC est habilitée éventuellement avec d'autres communautés à s'engager dans des démarches contractuelles de développement local (contrat de pays)

- Autres

- Possibilité d'accompagner financièrement par des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement les associations engageant des actions à caractère culturels, social, sportif et de loisirs dont le domaine d'intervention se situe dans le champs de compétence de la C.C. - création de zones de développement éolien (compétence facultative)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
31	SYNDICAT MIXTE DE LA MOUILLONNE (253102750)	SM fermé	30 075

31	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du sud Toulousain (200048700)	SM fermé	93 159
09	Syndicat mixte de restauration des rivières de la plaine de l'Ariège (250901691)	SM fermé	61 837
31	Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute Garonne (SMEA 31) (200023596)	SM ouvert	504 125

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)